

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE : PROGRAMMATION EN VBA SOUS ACCESS
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 752296U21V1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

fo. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans


Nicole SCHETS
Directrice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : PROGRAMMATION
EN VBA SOUS ACCESS (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 22 96 U21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX APProuvé le 12/06/03</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : BASE DE LA PROGRAMMATION EN VBA SOUS ACCESS (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre la programmation en VBA dans le cadre de l'exploitation du logiciel ACCESS.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218 et satisfaire aux conditions d'admission négociées entre les partenaires à savoir :

- ◆ posséder des compétences dans l'exploitation des fonctionnalités du système d'exploitation Windows;
- ◆ posséder des compétences avancées dans l'exploitation des ressources du logiciel ACCESS;
- ◆ posséder des notions de programmation en VBA;

ou avoir suivi dans le cadre de cette convention les unités de formation suivantes :

- ◆ INFORMATIQUE: UTILISATION D'ACCESS (Convention : C.P.N.A.E.)- code 75 44
90 U 21 V*
- et
- ◆ INFORMATIQUE: Base de la programmation en VBA (Convention : C.P.N.A.E.)- code
75 24 98 U21 V1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : programmation	CT	S	20
3.2. Part d'autonomie			04
Total des périodes			24

4. PROGRAMME

Le développement d'une logique de programmation est nécessaire pour que l'étudiant puisse développer des comportements transférables. Il sera donc encouragé à utiliser des algorithmes et/ou des organigrammes pour trouver une solution aux problèmes qui lui sont proposés.

Dans le cadre de la création d'un menu général permettant l'automatisation d'une application réalisée avec le logiciel ACCESS,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer et d'utiliser (propriétés, méthodes) les objets en ACCESS (*form, report, module, table, query, control, ...*);
- ◆ d'expliciter la différence entre objet et collection;
- ◆ d'utiliser les formulaires et les contrôles;
- ◆ de gérer les événements liés aux formulaires et aux contrôles, notamment l'automatisation des tâches liées à l'ouverture et à la fermeture d'un formulaire ;
- ◆ d'utiliser des objets spécifiques d'ACCESS (*DoCmd, objets ADO, ...*);
- ◆ d'utiliser la bibliothèque interaction;
- ◆ d'assurer le débogage et la gestion des erreurs;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation disponible.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite

l'étudiant sera capable

- ◆ de réaliser un menu général permettant l'automatisation d'une application simple sous ACCESS ;
- ◆ d'assurer le débogage et la gestion des erreurs lors de la mise au point de son produit.

Dans le cadre de la convention, vu le nombre limité de périodes, seule une évaluation continue sera mise en œuvre, ceci dans le respect du Règlement général des Etudes de l'Enseignement secondaire de Promotion sociale.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la convivialité de l'interface réalisé,
- ◆ de la pertinence des procédures mises en œuvre,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans le développement d'applications en Visual Basic sous Access.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.